

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CREYS MEPIEU
Séance du 30 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 30 septembre à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la salle des fêtes de Creys, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Christelle **MELLET**, Gilles **GAUTIER**, Philippe **GIROUD**, Jean-Claude **GENGLER**, Pierre **DE SMEDT** Sandra **DREVET**, Isabelle **MAYEN**, Patrick **GROS**, Ludovic **CHENEVAL**

Excusés : Stéphanie **BATAILLON** (Procuration donnée à Gilles GAUTIER), Nadine **MELLET** (procuration donnée à **christelle MELLET**), Christel **LHERISSON** (procuration donnée à Ludovic CHENEVAL), Ligia **HODY** (procuration donnée à Ghislaine POZZOBON), David **ARNAUD**, René **GIPPET**

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 23 septembre 2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 juillet 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET GESTION DES COLONIES DE CHATS LIBRES –
FONDATION CLARA (SACPA)**

Pour répondre aux sollicitations des habitants qui rencontrent des problèmes de nuisances causés par les chats en liberté,

M. Le Maire donne lecture du projet de convention présenté par la fondation CLARA, qui s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants. Le service rendu est facturé à 100 € TTC par chat capturé (mâle) et 125 € TTC par chat capturé (femelle). Les demandes d'intervention et de prise en charge seront exécutées uniquement sur demande de la mairie, qui sera chargée d'informer la population. La campagne de capture, s'échelonnera entre 1 à 2 semaines maximum.

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de signer la convention, de prise en charge et gestion des colonies de chats libres, avec la fondation CLARA du groupe SACPA,

PRECISE que cette convention sera renouvelée par tacite reconduction en fonction de l'évolution des tarifs,

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIES

M. Le Maire rappelle au conseil la délibération n° 2021.01.07 du 04 février 2021 par laquelle était décidée la modification du nom de certaines voies,

Il demande au conseil de bien vouloir valider les numéros de ces rues,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

VALIDE les numéros des rues du tableau ci-dessous :

CREATION DE NOUVELLES VOIES

NOUVEAU NOM DE VOIE	CREATION DE N°	observations
CHEMIN DE FOUILLOUSE	86, 632, 700	
RUE DES BRICHES	203, 213	
CHEMIN DE BRACON	411	

CREATION DE NUMERO SUR VOIE EXISTANTE

NOM DE VOIE	CREATION DE N°	observations
ROUTE DE CONCHARBIN	111,113,115,121, 123,125	
RUE DE LA CANTONNIERE	17	
ROUTE DE QUINCIEUX	385	
PLACE DE LA MAIRIE	36	église
RUE JOSEPH DESVIGNES	114, 174	
PLACE DE L'EGLISE	2	église

CENTRE SOCIAL ODETTE BRACHET

M. le Maire présente au conseil la proposition de convention avec le centre social Odette Brachet de MORESTEL. Il rappelle qu'avant la fusion des communautés de communes, l'intercommunalité participait au fonctionnement de trois structures MORESTEL, MONTALIEU-VERCIEU, LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN. Suite à l'agrandissement de son territoire, la CCBD ne pouvait plus verser d'aide en direct aux différents centres, il a alors été décidé que ces versements seraient effectués directement aux communes concernées, charge à elles de le reverser ou non.

Il rappelle que l'enfance et la petite enfance sont financées très largement par la commune le cadres des transferts de charges qui ont été opérés à cette occasion.

De plus

- Les collégiens sont dorénavant scolarisés à BRIORD, de ce fait ont moins de contact avec les centres sociaux de MORESTEL et MONTALIEU-VERCIEU.
- Les principaux besoins de la commune ne portent pas sur les orientations du centre social.

M. Le Maire propose au conseil de ne pas verser la participation de 2.00 € par habitant et donc de ne signer la convention.

Cependant il propose de maintenir les subventions issues de l'attribution de convention aux deux centres sociaux celui de Morestel et celui de Montalieu jusqu'à la fin du mandat sous réserve que ces montants ne soient pas remis en cause par la CCBD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après discussion,

En conséquence,

DECIDE de ne pas signer la convention de participation financière au fonctionnement du centre social de MORESTEL

DECIDE de ne pas verser la participation de 2.00 €/habitant au centre social Odette BRACHET de MORESTEL,

DECIDE de reverser le montant de la CCBD, 5 959.00 €, en appliquant un prorata de :

- 2/3 au centre social Odette BRACHET de MORESTEL (3 973.00 €)
 - 1/3 à l'espace socio culturel pays de la pierre de MONTALIEU-VERCIEU (1 986.00 €)
- A condition que cette attribution de compensation soit versée par la CCBD et pour la durée du mandat

ACQUISITION D'UNE PARCELLE – CHEMINEMENT DOUX ENTRE FAVERGES ET MEPIEU

Dans le cadre de la création d'un cheminement doux entre MEPIEU et FAVERGES, M. Le Maire propose au conseil d'acquérir la parcelle section 227AD n° 110, propriété de Jean-François DUBOIS. Il propose au conseil de valoriser à 1.00 € l'emprise de la parcelle dédiée au cheminement doux.

Il propose d'adopter la même méthode que pour le cheminement doux entre Pusigneu et Creys. A savoir valoriser l'emprise pour le cheminement à 1,00€ le m² ; si le propriétaire est vendeur pour l'ensemble de la parcelle lui proposer un prix de 0.60 €/m² pour le terrain agricole

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Isabelle **MAYEN** et Philippe **FILLOD** ne prennent pas part aux délibérations,

DECIDE d'acquérir à M. Jean-François DUBOIS, la parcelle section 227 AD n° 110 d'une superficie de 1383 m²

FIXE le montant de l'acquisition de la façon suivante :

- 81 m² à 1.00 €
- 1 302 m² à 0.60 €
- Soit un montant total de 862.20 €

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune,

CHARGE M. le Maire de signer l'acte à intervenir auprès de l'Office notarial de MORESTEL.

BIBLIOTHEQUE CREYS MEPIEU

M. Le Maire informe le conseil de la démission d'Edith GENGLER, présidente et de Mme Aurélie MENDONCA, salariée de l'association. Ghislaine POZZOBON doit rencontrer, fin octobre, les représentants des bibliothèques de MONTALIEU et de BOUVESSE, pour évoquer le fonctionnement du réseau autour de la bibliothèque de Montalieu accompagné financièrement par le département pour animer les réseaux des bibliothèques de Bouvesse, Creys et Montalieu.

Cette réunion a aussi vocation pour les communes d'affirmer leurs attentes lors de ce mandat. A ce titre, en attendant cette réunion, il y a lieu de définir un cadre-type des besoins de la commune (nombre d'heures d'ouverture, éventuelles animations en milieu scolaire etc...) sous forme de feuille de route.

Il sera également évoqué la possibilité de mutualisation si des points de convergence sont trouvés, au-delà du rôle porté par la bibliothèque de Montalieu.

Actuellement, les bénévoles assurent les permanences et Muriel GUERIN assure la présidence par intérim. Un appel à des bénévoles a été lancé sur panneau pocket.

La bibliothèque est la seule association dont le salarié est rémunéré par la commune. Jean-Claude GENGLER tient à préciser que la subvention de la commune ne suffit plus au fonctionnement de l'association.

M. le Maire répond par l'affirmative. Il précise cependant que le poste financé par la commune avait aussi vocation à proposer des animations et non pas à les externaliser. Ceci a eu pour conséquence de faire monter significativement les charges de l'association.

Concernant les subventions, M. Le Maire demande aux conseillers de définir les limites des aides aux associations en difficulté. Il est aussi important de ne pas perdre de vue la notion subvention au sens propre du terme.

VENTE DE LA MAISON DE MEPIEU

M. Le Maire demande au conseil de décider de la procédure à engager pour la vente de la maison de MEPIEU. Il précise que les différents diagnostics en vue de la vente sont établis.

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de vendre l'immeuble

DECIDE de procéder à l'aliénation de ce bien par adjudication publique au mieux disant aux conditions de prix et autres prévues au cahier des charges

ACCEPTE le cahier des charges présenté par M. Le Maire,

PRECISE que la mise à prix de base pour ce bien est de 300 000.00 €

SE CHARGE de lancer une publicité sur le site de la commune.

DIT que la procédure sera la suivante et qu'il convient encore de fixer le calendrier.

- Organisation de deux visites sur site
- Réalisation d'un reportage photos
- Accès à l'ensemble des pièces sous forme dématérialisée
- les offres devront être déposées au secrétariat de mairie, une date sera fixée ultérieurement.

PRECISE que les différentes offres seront ouvertes en séance publique lors d'une réunion de conseil municipal.

LOCATION LOGEMENT – 93, rue Jacques LECARMURE

Les travaux de rénovation du logement communal situé 93, rue Jacques LECARMURE sont terminés. Il y a lieu d'attribuer ce logement.

M. Le Maire donne la parole à Ghislaine POZZOBON, en charge des logements,

Après avoir étudié des demandes, cette dernière propose de retenir le dossier d'Ingrid ROLANDO.

Conformément à la décision prise lors de la réunion du 04 février 2021, le montant du loyer est fixé à 413.00 € soit 59 m² à 7.00 € le m².

Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ACCEPTE ces propositions

DECIDE de louer ce logement à **Mme Ingrid ROLANDO**

PRECISE que le logement de 59 m² sera loué mensuellement à **413.00 €**, à compter **du 15 octobre 2021**

Conformément à la délibération du 03 juillet 2001, une caution d'un terme de loyer (**413.00 €**) devra être versée avant la remise des clés,

M. le Maire reprend la parole et informe le conseil du départ de Mme PUSSIER du logement 87, rue Jacques LECARMURE. Des travaux de rafraîchissement vont être entrepris.

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE CCBBD

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE, en charge de l'enfance. Cette dernière rappelle que les repas du centre aéré sont élaborés par le Chef durant les vacances scolaires et les mercredis. Il y a lieu de signer une convention d'achat de repas avec la CCBBD pour le centre aéré,

Elle demande son avis au conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'achat de repas avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD),

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

AUTORISE le Maire à signer les prochaines conventions d'achat de repas avec la CCBBD, chaque année, en fonction de l'évolution des tarifs des repas, jusqu'à la fin du mandat municipal,

REMBOURSEMENT TRAVAUX CRECHE PAR LA CCBBD – LOCAUX SOCIAUX

Dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire, et suite à la demande de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, des locaux sociaux ont été créés pour la crèche. Les travaux sont terminés, il y a lieu de procéder au remboursement par la CCBBD, hors frais d'étude et maîtrise d'œuvre.

M. Le Maire donne lecture du détail des travaux réalisés et demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. le Maire d'établir un titre de recettes de **65 752.14 €**, qui correspond au montant H.T du remboursement, par la CCBBD, des travaux d'aménagement de locaux sociaux à la crèche.

REMBOURSEMENT FACTURES ELECTRICITE DE LA CRECHE PAR LA CCBBD

Depuis la prise de compétence par la CCBBD de la petite enfance le 1^{er} janvier 2019, les factures d'électricité de la crèche étaient toujours adressées à la commune. Il y a lieu de procéder au remboursement par la communauté de communes. Le changement d'abonné est effectif au 16 juillet 2021,

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. Le Maire d'établir un titre de recettes de **8 062.13 €** relatif au remboursement par la CCBD des factures d'électricité du 1^{er} janvier 2019 au 15 juillet 2021

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire organise une réunion lundi 18 octobre 2021 à 19 h en mairie, avec les membres de la commission « aménagements lieu-dit Devaux et Faverges »

Ghislaine **POZZOBON** informe de l'organisation de la prochaine foire aux vins les 27 et 28 novembre 2021 à la salle des fêtes de Faverges.

Séverine **POETE**

- + Lance un appel à la population pour d'éventuels articles à insérer dans le bulletin municipal (événements sportifs de Creypieulans(es), artistiques etc...). Nouveau format pour 2022, un article par mois pour les conseillers !
- + Informe le conseil d'une hausse de 45 811.22 € H.T correspondant au bilan des travaux supplémentaires du groupe scolaire, MO comprise, que ces travaux portent principalement sur l'installation d'une chaufferie bois. Il est précisé que les travaux ne devraient pas être terminés après les vacances de la Toussaint, le déménagement des écoles est aujourd'hui prévu au cours des vacances de Noël
- + Chaufferie bois -. M. Le Maire informe le conseil d'une consultation lancée pour la livraison de plaquettes pour l'hiver 2021-2022. Pour l'hiver 2022-2023, il faut réfléchir à l'utilisation du bois communal, travailler sur un cahier des charges qui sera imposé à l'entreprise susceptible de couper le bois, (voir même principe que la société VICAT). Il pourrait être décidé, par exemple, sur une surface de 5 hectares, de demander à une entreprise de transformer en plaquette (de diamètre 15) 2 hectares de bois et d'encaisser la vente de bois sur les 3 hectares restants. La finalité de cette chaufferie serait une autonomie totale de la commune en matière de chauffage.

M. Le Maire

- + Charge David ARNAUD du gîte Morget, toutes les décisions sur ce dossier sont dorénavant de sa compétence.
- + Informe du début du chantier de la salle polyvalente. Un problème a été rencontré concernant la proximité du réseau géothermie de l'école maternelle avec la future construction. Rappelle que Pierre DE SMEDT est le nouveau référent auprès de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné et Sandra DREVET auprès du SCOT.
- + N'a aucune nouvelle de la société METAL INCO, au sujet des impayés de loyers, suite à la proposition faite au mois de juillet dernier.

Ghislaine **POZZOBON**

- + Rend compte du forum des associations, organisé le 09 septembre dernier, en collaboration avec la commune de SAINT VICTOR DE MORESTEL. 15 associations de CREYS sur 18 étaient représentées, 10 associations de SAINT VICTOR étaient présentes.
- + A organisé la réunion des présidents d'associations pour le calendrier des fêtes 2022. 14 associations ont répondu présentes. Signale la dissolution du club de l'amitié, le solde du compte sera versé à l'association ISA.

Philippe **FILLOD**

- + Rappelle l'arrêt de l'éclairage public sur la commune de 23 heures à 5 heures, à compter du 1^{er} octobre 2021
- + Rappelle la date butoire du 25 octobre pour les inscriptions des coupes de bois.

Ludovic CHENEVAL signale des déchets déposés à Pusigneu, et demande l'avancée des travaux Montée de BRAN. Le maire répond que ces travaux incombent au département.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL
LE JEUDI 4 NOVEMBRE 2021
A 18H30**

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONVENTION DE SERVITUDES - ENEDIS - ANNOLIEU

VU le projet de convention présenté par ENEDIS relatif à l'installation de deux canalisations souterraines sur une longueur d'environ 10 mètres sur une bande d'une largeur de 1 mètre pour l'alimentation d'un poulailler ;

VU le plan des travaux réalisés sur la parcelle 227AB175

DECIDE

Article 1^{er} : De signer la convention de servitudes n° DA424/044463 BSO- 139-38139-38-35 – CUMA Faverges CREYS MEPIEU

Article 2 : d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire de 20.00 € versée par ENEDIS

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE - Acte modificatif 1 - Entreprise NOMBRET

Vu la décision 12.2020 concernant la rénovation du groupe scolaire,

DECIDE

Le délai de réalisation des travaux en raison des contraintes liées au Covid-19 est prolongé de 3 mois. La nouvelle date d'achèvement des travaux est fixée au 03/11/2021

Les travaux supplémentaires liés à la chaufferie bois communale installée dans le gymnase du groupe scolaire s'élèvent à **30 568.81 € HT**

Le nouveau montant du marché s'élève à **195 218.04 € HT**

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE - Acte modificatif 1 - Entreprise ROLLAND

Vu la décision 12.2020 concernant la rénovation du groupe scolaire,

DECIDE

Le délai de réalisation des travaux en raison des contraintes liées au Covid-19 est prolongé de 3 mois. La nouvelle date d'achèvement des travaux est fixée au 03/11/2021

Les travaux supplémentaires liés à la chaufferie bois communale installée dans le gymnase du groupe scolaire s'élèvent à **3 495.00 € HT** et le remplacement d'un garde-corps dans la cour s'élève à **6 804.00 € HT**

Le nouveau montant du marché est fixé à **32 511.51 € HT**

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE - Acte modificatif 1 -Entreprise CLEMENT DECOR

Vu la décision 12.2020 concernant la rénovation du groupe scolaire,

DECIDE

Le délai de réalisation des travaux en raison des contraintes liées au Covid-19 est prolongé de 3 mois. La nouvelle date d'achèvement des travaux est fixée au 03/11/2021

Les travaux supplémentaires liés à la chaufferie bois communale installée dans le gymnase du groupe scolaire s'élèvent à **4 738.25 € HT** et les travaux modificatifs suite à démolition de murs entre classes s'élèvent à **1 680.00 € HT**

Le nouveau montant du marché est fixé à **223 933.91 € HT**

RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE - Maitrise d'œuvre - Acte modificatif n° 2

Vu la décision 01/2019 attribuant la maîtrise d'œuvre à la Selarl Philippe LEPLAIDEUR Architecte,

Vu la décision 19/2020 concernant l'acte modificatif n°1

DECIDE

La modification du programme de rénovation du groupe scolaire entraine une nouvelle augmentation du cout des travaux. Il convient donc d'ajuster le forfait de rémunération du maitre d'œuvre dont le forfait définitif des rémunérations s'élève à 136 107.00 € HT

Montant de l'avenant : 11 700.00 €HT

BET : + 5 500.00 € HT

Ecco 38 : + 2 000.00 € HT

LEPLAIDEUR : + 4 200.00 € HT

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES, D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET DE REFECTION DE VOIRIE - PROGRAMME 2019 - Lot 1 – Travaux de renouvellement des réseaux humides -GROUPEMENT PL FAVIER / BORDEL TP / PAILLET TP - AVENANT 2

Le montant de l'avenant du marché de travaux pour le renouvellement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et de réfection de voirie – Programme 2019

Lot 1 – travaux d'enfouissement des réseaux humides est attribué au GROUPEMENT PL FAVIER / BORDEL TP / PAILLET TP s'élève à 18 685.36 € HT

- Renouvellement poteaux incendie : 7 020.00 € HT
- Travaux réseau eaux pluviales supplémentaires : 11 665.36 € HT

DPU

DIA 21-2021 – TROJANI Thierry – 11, rue de mauchamp

Pas de préemption – M. et Mme Jean-Jacques PALET

DIA 22-2021 – ROY Alain – CAUSSE Sabrina - 120A rue de mollard viret

Pas de préemption – FORT Damien

DIA381392110023 – PENELLE Michel – la croix

Pas de préemption – M. et Mme Clément RIGOT

DIA0381392110024-GAMBETTE André – 37, rue des ecoux

Pas de préemption – LCC Valerio

DIA 25-2021 – HERBEPIN Geneviève – 597 route de morestel

Pas de préemption – FALSONE Salvatore

DIA 26-2021 – GIBERT Christian – 148, rue du courray

Pas de préemption – MONTORO Jean-Stéphane

DIA 27-2021 – MONTORO Jean-stéphane

Pas de préemption – GIBERT Christian